

L'ajournement

Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) m'a demandé de donner de plus amples explications en réponse aux questions que le député a posées sur la future politique des langues officielles.

Je dois dire pour commencer que, depuis la création d'un comité de sous-ministres, comprenant des représentants du Conseil du Trésor, du secrétariat d'État et du ministère de la Justice, il s'est fait beaucoup de travail. La loi actuelle ainsi que la politique et les programmes qui en découlent ont été étudiés à la lumière de l'évolution, des besoins de la société canadienne et des conséquences juridiques des nouvelles obligations prévues par la Charte canadienne des droits et libertés. Les ministres responsables de cette initiative ont été régulièrement informés des résultats des travaux.

Avant de mettre la touche finale au projet de loi, nous avons fait des consultations sérieuses en janvier et février auprès de représentants des groupes linguistiques minoritaires, du commissaire aux langues officielles et d'autres personnes qui s'intéressent de près aux questions linguistiques. Ces personnes peuvent témoigner des progrès accomplis.

Après ces entretiens très fructueux, il a fallu un certain temps pour étudier les observations et les propositions avec tout le soin qu'elles méritent. Nous avons fait cette étude avec diligence pour pouvoir nous mettre à l'oeuvre. Le député sait que le projet de loi a été déposé peu de temps après qu'il eut posé sa question, en juin 1987.

• (1820)

Le député sait que le programme du gouvernement a été extrêmement chargé. La Chambre a dû étudier de nombreux projets de loi depuis le dépôt du projet sur les langues officielles, dont des projets de loi d'urgence et d'autres mesures fort importantes.

Le député n'ignore pas que le programme du gouvernement fait l'objet de négociations entre tous les partis, par l'entremise des leaders à la Chambre. Ils se rencontrent régulièrement, parfois même deux fois par semaine. Le député pourrait peut-être aborder la question avec son leader et lui demander de mettre ce projet à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour qu'on essaie de voir quand la Chambre pourra l'étudier.

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE—LA VENTE D'UNE SOCIÉTÉ
CANADIENNE À UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE/LE TRANSFERT
TECHNOLOGIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le 19 novembre, j'ai posé au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) une question portant sur la vente de la société Cimtech, une petite filiale de technologie de pointe de Bata Industries Limited, à une société américaine, la Microdynamic de Dallas, au Texas.

Ma question découlait du fait que la société Cimtech avait reçu environ 1,7 million de dollars en subventions pour mettre au point une technologie CAD-CAM, reposant sur les techniques Digiton et Dexkon, dans le but de dessiner des chaussures.

Le premier dispositif est très particulier puisqu'il permet la représentation des formes en trois dimensions. Cela ne s'applique pas uniquement à l'industrie de la chaussure, mais également à certains autres secteurs.

Puisque ces recherches ont été subventionnées en vertu du programme PARI, une technologie mise au point aux frais du gouvernement est vendue actuellement à une société étrangère qui, en temps normal, est exclue en vertu des conditions qui s'appliquent quand un accord est conclu entre le gouvernement et une entreprise bénéficiaire d'une subvention du PARI.

Après avoir posé la question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, nous avons appris que la technologie et le logiciel connexe resteraient au Canada, mais que la production serait transférée à Dallas. Même si on nous a dit que des négociations étaient toujours en cours, au moins neuf employés ont déjà été mis à pied par Cimtech à cause de cette acquisition.

Bien sûr, certaines questions se posent. Même si les conditions de l'entente restreignent effectivement le transfert technologique pendant un certain temps, rien n'est prévu précisément en cas de vente d'une société à une entreprise étrangère établie dans un autre pays. De même, on peut s'interroger sur les conditions qui ont été appliquées à propos de cette acquisition et se demander si la fabrication ainsi que la technologie et le logiciel resteront au Canada. Naturellement, il n'est pas bien utile que le gouvernement soutienne le développement d'une technologie, qui est censée produire des emplois, si elle est transférée à un autre pays.

Incidemment, le PARI a produit un certain nombre d'emplois au prix fort modique de 1500 \$ par emploi. Je devrais dire également que Cimtech a, au cours des années, vendu des éléments de son système de conception assistée par ordinateur, trois aux États-Unis, un au Japon, un en Allemagne de l'Ouest et un au Canada. Cela pose donc une grave question: quelle est l'utilité du PARI si les conditions imposées ne suffisent pas à garantir que, si l'on développe une technologie, théoriquement pour produire des emplois, ces emplois ne seront pas produits à l'étranger?

• (1825)

Bien entendu, la question plus générale que cela soulève, c'est le sort du développement de technologies avec l'appui du gouvernement et des denrées produites grâce à ce développement si l'entreprise, du fait des nouvelles règles d'acquisition, est achetée par une société, disons américaine? Lorsqu'on examine notamment l'accord de libre-échange et qu'on y trouve des règles très laxistes en matière d'acquisition, c'est à se demander si l'on n'encourage pas une situation où le gouvernement investit dans la technologie et que la technologie est ensuite vendue aux États-Unis ou ailleurs, entraînant la création d'emplois là-bas plutôt qu'ici?

Il me semble en outre qu'il reste deux grandes questions à régler. D'abord, dans l'accord de libre-échange, est-ce que les versements effectués dans le cadre du PARI seront considérés comme des subventions? Seront-ils considérés comme des subventions acceptables? Et quels règlements auront cours dans le cadre de cet accord en ce qui concerne l'aide gouvernementale au développement des sciences et de la technologie? L'une des plus grandes lacunes à combler en ce qui a trait à l'expansion de l'industrie manufacturière canadienne, c'est naturellement la grave pénurie de fonds consacrés aux sciences, à la recherche et à la technologie. Qu'allons-nous faire pour assurer cette expansion? De quel mécanisme allons-nous disposer? Comment sera-t-il possible, en vertu de l'accord, de nous assurer